



# Régime tarifaire des musées SCN

Bénéficiaires de la gratuité et du tarif réduit du droit d'entrée et des visites conférences



Actualisé au 25/07/2023

Le régime tarifaire ci-dessous reprend l'ensemble des dispositions et tarifs s'appliquant à tous les musées nationaux SCN. Il existe par ailleurs des dispositifs tarifaires spécifiques, visant des cas particuliers, faisant l'objet d'une décision qui n'est communiquée qu'aux intéressés.

Les modifications apportées au fil du temps sur le régime tarifaire et les tarifs des visites conférences feront l'objet d'une actualisation.

## Visiteurs individuels Gratuité du droit d'entrée

L'accès aux collections permanentes est gratuit pour tous les visiteurs le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois

Bénéficiaires	Justificatifs
Visiteurs de moins de 18 ans	Pièce d'identité
Visiteurs de 18 à 25 ans inclus, de nationalité européenne résidant ou depuis plus de trois mois dans un pays de l'Union Européenne.	Pièce d'identité ou attestation en cours de validité
Enseignants de l'éducation nationale en activité	Pass éducation
Demandeurs d'emploi	Attestation d'allocations ou carte Pôle Emploi de moins de 6 mois
Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)	Attestation de la CAF de moins de 3 mois
Bénéficiaires de l'ASS (aide spécifique de solidarité)	Attestation du Pôle Emploi de moins de 6 mois
Titulaires du minimum vieillesse	Attestation ASPA de moins de 3 mois
Mutilés de guerre (avec un accompagnateur par personne, si le besoin d'accompagnement est spécifié)	Carte délivrée par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) en cours de validité
Handicapés civils (avec un accompagnateur par personne si le besoin d'accompagnement est spécifié)	Carte mobilité inclusion (CMI) avec mention "invalidité" et sous-mentions "besoin d'accompagnement - cécité" ou assimilée si étranger Carte mobilité inclusion (CMI) avec mention "priorité" : à tester pour comptage et décision tarifaire à suivre
Personnel en activité ou retraité du Ministère de la Culture et de la Communication (avec un accompagnateur)	Carte du Ministère de la Culture et de la Communication en cours de validité
Journalistes	Carte de presse de l'année en cours
Conférenciers et guides-interprètes nationaux et régionaux	Carte professionnelle de l'année en cours
Visiteur adulte accompagnant un enfant à un atelier ou à une visite destinés aux enfants si la présence de l'adulte est requise par le musée	Réservation de l'atelier de l'enfant

Élèves de l'École du Louvre, de l'INP (Institut National du Patrimoine), de l'École nationale des Chartes, du CNAM (en licence professionnelle de guide conférencier) et de l'IFROA (*hors auditeurs, cours du soir, formation continue, etc.).	<b>Carte de scolarité de l'année en cours</b>
Élèves des universités et des écoles d'art publiques étudiant l'histoire de l'art, le patrimoine, l'archéologie, l'architecture, le paysagisme, les arts graphiques, les arts plastiques, la restauration d'œuvres, le design, la création industrielle, les métiers d'art, la photographie, le cinéma, l'audiovisuel, la mode et le stylisme (*hors auditeur, cours du soir, formation continue, etc.).	<b>Carte de scolarité de l'année en cours</b>
Résidents-plasticiens de la Cité Internationale des Arts de Paris	<b>Carte en cours de validité</b>
Stagiaires de l'Association nationale des Élèves Commissaires priseurs (ANECP)	<b>Carte en cours de validité</b>
Formateurs enseignants en CFA (Centre de Formation des Apprentis) accompagnant un groupe d'apprentis ou disposant d'une justificatif pédagogique	<b>Attestation en cours de validité</b>
Personnel scientifique des musées publics (conservateurs et inspecteurs généraux des musées)	<b>Certificat d'exercice ou carte de service de l'année en cours</b>
Personnel de l'INHA (Institut National d'Histoire de l'Art)	<b>Carte en cours de validité</b>
Artistes-auteurs affiliés à la sécurité sociale des artistes-auteurs	<b>Attestation délivrée par la sécurité sociale des artistes-auteurs</b>
Membres de l'Association internationale des critiques d'art ou membres du Syndicat de la presse artistique, personnels des musées et de l'OCBC	<b>Carte professionnelle de l'année en cours</b>
Députés et sénateurs	<b>Carte de l'Assemblée nationale ou du Sénat</b>
Membres du Parlement européen et parlementaires du Conseil de l'Europe	<b>Carte ou attestation en cours de validité</b>
Membres de l'ICOM et de l'ICOMOS	<b>Carte de l'année en cours</b>

## Visiteurs individuels

### Tarif réduit du droit d'entrée

Bénéficiaires	Justificatifs
Visiteurs de 18 à 25 ans inclus (hors UE)	Pièce d'identité
Visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques vacances	
Détenteurs de la carte famille nombreuse	Carte famille nombreuse
Membres de l'association de l'École du Louvre / Membres des sociétés suivantes : Société Française d'Archéologie, Sauvegarde de l'Art Français, Société d'Histoire de l'Art Français, Société nationale des antiquaires de France	Carte de l'année en cours
Visiteurs acquittant simultanément le droit d'entrée et le tarif d'une visite-conférence ou d'un atelier	
Membres de la Société des Amis du Louvre	Carte de l'année en cours

## Visiteurs individuels

### Tarif réduit des visites conférences

Bénéficiaires	Justificatifs
Les bénéficiaires du tarif réduit pour les visites-conférences sont les <b>bénéficiaires de la gratuité ou du tarif réduit pour le droit d'entrée ainsi que les porteurs du Pass Sésame Escales</b>	Justificatifs utilisés pour bénéficier de la gratuité ou du tarif réduit sur le droit d'entrée Pass Sésame Escales en cours de validité
<b>Les visites conférences ne sont jamais gratuites</b> sauf pour les enfants de moins de 6 ans accompagnant un adulte à une visite destinée aux adultes (à l'exclusion des offres familles et des ateliers destinés aux enfants).	Pièce d'identité
Les visites et ateliers destinés aux enfants pour lesquels la présence d'un adulte est requise (activités pour les familles et pas pour les enfants seuls) ouvrent droit au <b>tarif réduit pour l'adulte accompagnant et à l'exonération du droit d'entrée au musée</b> . Cette mesure tarifaire s'applique indépendamment du tarif auquel l'adulte peut prétendre de par sa situation individuelle. Si la présence de l'adulte n'est pas explicitement requise, il n'est pas exonéré du droit d'entrée mais bénéficie d'un tarif réduit pour la visite ou l'atelier de l'enfant qu'il accompagne.	Réservation de l'atelier de l'enfant

# Groupes

## Gratuité du droit d'entrée

Bénéficiaires	Justificatifs
Groupe de visiteurs de moins de 18 ans ou scolaires jusqu'à la fin des études secondaires Accompagnateurs de groupes scolaires : • Crèches : 1 pour 3 enfants • Maternelles : 1 pour 5 élèves • Primaires, collèges, lycées : 1 pour 7 élèves • Chauffeur de car	Confirmation de réservation, pièce d'identité
Groupe d'enseignants en activité (avec un accompagnateur)	Certificat d'exercice de l'année en cours, confirmation de réservation
Groupe de visiteur appartenant à une structure du champ social	Confirmation de réservation
<b>Les autres conditions de réduction et de gratuité du droit d'entrée sont les mêmes que pour les visiteurs individuels</b>	

# Groupes

## Tarif applicables aux visites conférences

Bénéficiaires	Justificatifs
Le tarif scolaire est appliqué aux groupes scolaires, jusqu'à la fin du secondaire, ainsi qu'aux centres de loisirs	Confirmation de réservation, pièce d'identité
Le tarif champ social est appliqué aux groupes du champ social ainsi qu'aux groupes constitués de personnes en situation de handicap identifiés comme relevant de ce tarif par le musée	Confirmation de réservation
Le tarif réduit est appliqué aux groupes d'étudiants et aux groupes d'enseignants en activité	Carte de scolarité de l'année en cours Certificat d'exercice de l'année en cours, confirmation de réservation
Tous les autres groupes paient leur prestation de visites-conférences au <b>plein tarif</b> , quel que soient les tarifs acquittés par les membres du groupe pour le droit d'entrée.	
<b>Visites "privilège"</b> : le tarif des visites conférences et des ateliers peut être doublé lorsque ceux-ci ont lieu hors des horaires d'ouverture des musées et/ou hors les murs. Cette mesure est applicable à tous les groupes de visiteurs de plus de 16 ans, hors scolaires ou assimilés.	
<b>Visites pour le développement des publics du musée</b> : chaque musée SCN bénéficie d'un quota de 10 visites gratuites dans l'année pour des actions de développement des publics. La gratuité de ces visites est validée par la RMN-GP. Ces quotas de 10 visites peuvent être révisés, musée par musée, à l'occasion du bilan annuel SCN/Rmn-GP en fonction de leurs projets de politique des publics et des bénéficiaires visés.	

# Grille tarifaire des visites-conférences des musées SCN

## Visiteurs individuels

	PT	TR	
Visites 45 mn	4,0 €	2,8 €	
Visites 1h	5,0 €	4,0 €	
Visite 1h30	7,0 €	5,5 €	
Visite 2h	9,0 €	7,0 €	
Atelier 1h	7,0 €	4,5 €	
Atelier 1h30	9,0 €	7,0 €	
Atelier 2h	11,0 €	9,0 €	
Atelier 2h30	13,0 €	11,0 €	

## Visiteurs groupes

	PT	TR	Scolaires	Champ social	
<b>Droit de réservation</b>	<b>30€ inclus</b>			<b>0 €</b>	
Visites 45 mn	80 €	63 €	35 €	23 €	
Visites 1h	95 €	73 €	46 €	30 €	
Visite 1h30	145 €	109 €	68 €	35 €	
Visite 2h	180 €	133 €	84 €	40 €	
Ateliers 1h	135 €	88 €	53 €	50 €	
Ateliers 1h30	180 €	132 €	68 €	35 €	
Ateliers 2h	220 €	176 €	84 €	40 €	
Atelier 2h30	260 €	220 €	100 €	45 €	

Le droit de réservation de 30 € est inclus dans ce tableau pour les PT et TR